ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CRO	ISSANCE ET	TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)	
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		AMENDEMENT	N º 1393
		présenté par M. Barrot et M. Lescure	
		ARTICLE 23	
À l'alinéa 34, sub	ostituer au mot	::	
« et »			
le mot :			
« ou ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	

Rédactionnel.